

**SQLI**  
**Société anonyme**  
**Au capital de 1.822.927,45 €uros**  
**Siège social : 268, avenue du Président Wilson**  
**93210 La Plaine Saint-Denis**  
**RCS Bobigny 353 861 909**  
**SIRET : 353 861 909 00094**

---

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 JUIN 2012**  
**SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS**

---

Mesdames, Messieurs et chers actionnaires,

Nous vous informons que le Conseil d'administration n'a procédé à aucune nouvelle attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société au profit des salariés de la Société et/ou des mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1 II du Code de commerce de la Société et/ou des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce au cours de l'exercice 2011.

Vous trouverez ci-dessous les informations prescrites par l'article L.225-197-4 du Code de Commerce concernant le dernier plan, pour lequel l'attribution définitive des actions est intervenue au cours de l'exercice écoulé à hauteur de 70.000 actions sur les 90.000 actions faisant l'objet du plan.

<b>ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS 2009</b>	
	<b>Plan n°7</b>
Date de l'assemblée	30 juin 2008
Date du Directoire ou du Conseil d'administration ayant procédé à l'attribution gratuite	16 juin 2009
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	90.000
<u>Dont</u> : nombre d'actions attribuées gratuitement à des mandataires sociaux de la Société	0
Conditions d'attribution définitive	- Signature du Règlement du plan ; - Etre titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social en vigueur au sein du Groupe, sauf retraite ou invalidité ; - Signature d'une convention de blocage des titres ;
Date d'attribution définitive	16 juin 2011
Date d'expiration du délai de conservation	17 juin 2013
Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement <sup>1</sup>	1,06€

---

<sup>1</sup> La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action SQLI le jour de la réunion du Conseil d'administration ayant procédé à l'attribution gratuite des actions.

<b>Actions attribuées gratuitement à chacun des mandataires sociaux par SQLI, à raison des mandats et fonctions exercées chez SQLI<sup>2</sup></b>		
	<b>Nombre</b>	<b>Valeur (en €)<sup>3</sup></b>
	néant	néant
<b>Actions attribuées gratuitement aux dix salariés du Groupe non mandataires sociaux par SQLI<sup>4</sup>, dont le nombre est le plus élevé :</b>		
	<b>Nombre</b>	<b>Valeur(en €)<sup>5</sup></b>
Jean-Jacques Morisset	20 000	21 200
Patrick Jean François	20 000	21 200
Jérôme Yeremian	10 000	10 600
Olivier Mamy	20 000	21 200
Manuel Ferly	20 000	21 200

Ce rapport est mis à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires.

Le Conseil d'administration

<sup>2</sup> Aucune action n'a été attribuée gratuitement aux mandataires sociaux de SQLI, à raison des fonctions et mandats exercés par eux chez SQLI, par des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, ni par des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce, à raison des mandats et fonctions qu'ils exercent dans ces sociétés.

<sup>3</sup> Sur la base du cours d'ouverture au jour de l'attribution.

<sup>4</sup> Aucune option n'a été consentie aux salariés de SQLI, par des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

<sup>5</sup> Sur la base du cours d'ouverture au jour de l'attribution.